

UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

pour mieux respirer

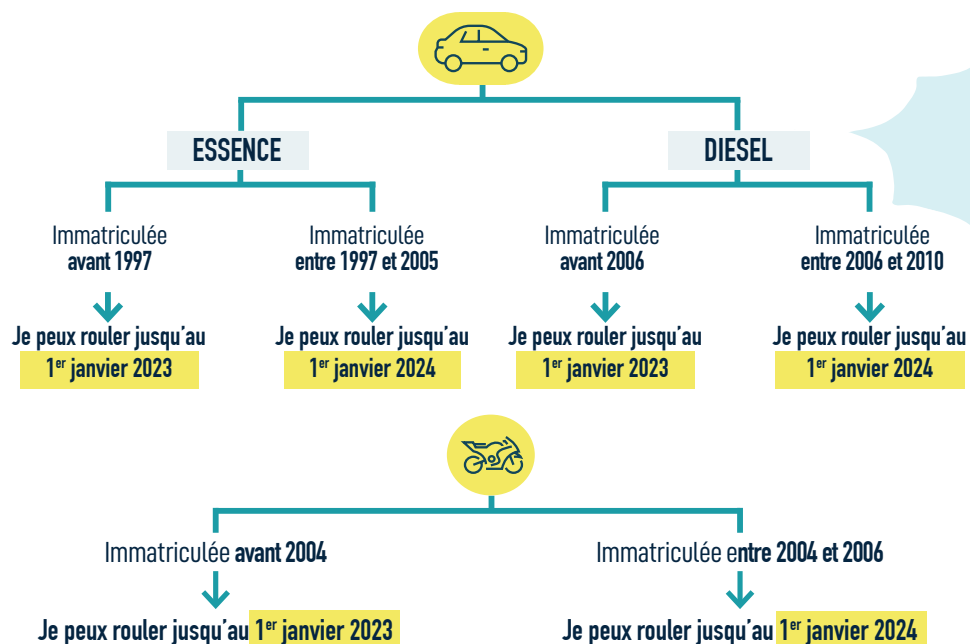
Il s'agit d'une zone géographique dans laquelle les véhicules les plus polluants ne peuvent plus circuler. Cette mesure demandée par l'État, en conséquence de sa condamnation par la Cour Européenne, est imposée à toutes les grandes métropoles de France.



Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

Mon véhicule est-il concerné ?



LA MAJORITÉ DES VÉHICULES ACTUELLEMENT EN CIRCULATION RESTENT AUTORISÉS À CIRCULER DANS LA ZONE.



LES VÉHICULES UTILITAIRES ET POIDS LOURDS

sont concernés à partir du 1^{er} mars 2022 selon l'année d'immatriculation.

Retrouvez l'information sur : zfe.toulouse-metropole.fr

Y a-t-il des dérogations ?

Pour l'activité du territoire

- Véhicules BTP (bétonnières, camions benne amovible, laveuses balayeuses)
- Véhicules utilitaires/sociétés (Benches Ordures Ménagères, véhicules ateliers...)
- Véhicules des professionnels Spécialement Aménagés (VASP)

- Véhicules d'approvisionnement des marchés, commerçants non sédentaires, producteurs alimentaires
- Véhicules frigorifiques
- Véhicules affectés à des événements économiques, sportifs ou culturels
- Camions-citernes

Pour les besoins de chacun

- Véhicules de secours
- Véhicules titulaires d'un abonnement stationnement résident ou contrôle d'accès (jusqu'à expiration des droits)
- Véhicules de déménagement
- Véhicules d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) ou d'association caritative

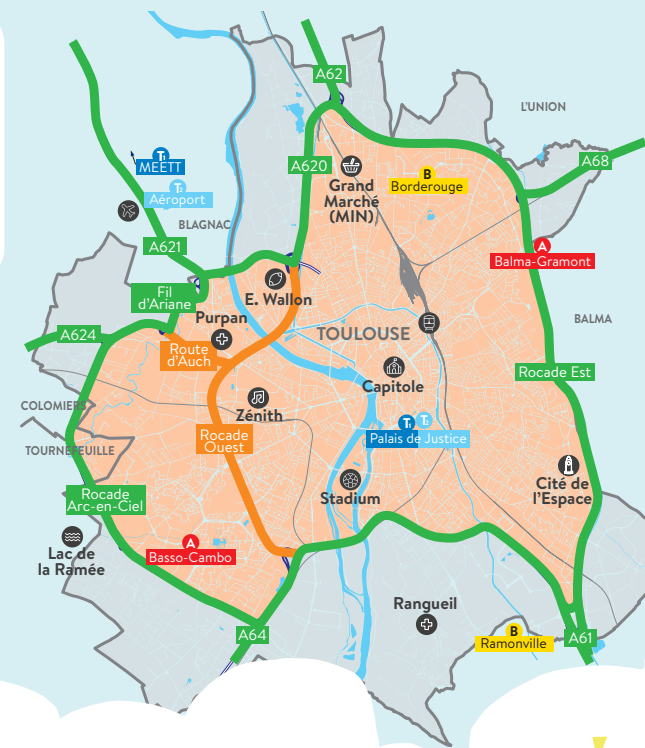
Retrouvez la liste complète des dérogations sur notre site internet

Une question ? derogationzfe@toulouse-metropole.fr

LE PÉRIMÈTRE

- Limites communales
- Périmètre de la ZFE
- Grands axes hors ZFE
- Grands axes inclus dans la ZFE

La zone comprend l'intérieur du périphérique de Toulouse, dont une partie de la rocade Ouest et de la route d'Auch, ainsi qu'une petite partie de Colomiers et de Tournefeuille. La rocade Est et la rocade Arc-en-ciel n'en font pas partie.



Ce périmètre permet d'améliorer la qualité de l'air et surtout la santé de plus de 430 000 habitants soit 90% de la population toulousaine.



Quels bénéfices pour notre santé ?

- Moins d'allergies et de problèmes respiratoires
- Diminution du risque de maladie cardiaque
- Protection des fonctions des reins et du foie



Quels bénéfices pour notre environnement ?

Ces mesures permettent de faire mieux respirer nos quartiers et notre environnement (Les animaux, la végétation, les bâtiments...sont ainsi mieux préservés).



Pourquoi est-ce aussi une mesure solidaire ?

Les habitants qui résident à proximité des grands axes de circulation sont les plus touchés par la pollution de l'air (particules fines) ; or ils sont également souvent les plus précaires.. Pour les protéger, Toulouse Métropole met en place des aides financières pour un véhicule moins polluant ou encourager la pratique du vélo.



« Pour vous accompagner dans cette transition nous avons voté en octobre 2020 les aides de Toulouse Métropole, auxquelles s'ajoutent celles de l'État et de la Région. »

Jean-Luc Moudenc
Président de Toulouse Métropole
Maire de Toulouse

Des aides financières pour un véhicule moins polluant

JUSQU'À
5000€

DE **PRIME
VÉHICULE
+ PROPRE***

**POUR REMPLACER
UN VÉHICULE POLLUANT
PAR UN VÉHICULE + PROPRE***

*électrique, hybride, GNV, GPL, et
les véhicules thermiques d'occasion
selon revenu

JUSQU'À
600€

DE **PRIME
VÉLO**

**POUR ENCOURAGER
LA PRATIQUE DU VÉLO**

via l'achat et la location longue
durée d'un vélo classique, cargo,
avec ou sans assistance électrique,
neuf ou d'occasion

Particuliers, entreprises ou associations, découvrez comment bénéficier
de ces aides sur : **demarches.toulouse-metropole.fr**



**RETROUVEZ TOUTES
LES AIDES PUBLIQUES SUR :**
zfe.toulouse-metropole.fr



UNE QUESTION ?
zfe@toulouse-metropole.fr

**Au cœur de
votre quotidien**

**toulouse
métropole**



Impression : imprimerie Toulouse Métropole - papier recyclé